

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 402**12 avril 2003****SOMMAIRE**

Abbilux S.A., Luxembourg	19283	FFA Investment S.A., Luxembourg	19286
Abbilux S.A., Luxembourg	19284	Findel Investments S.A., Luxembourg	19279
Abbilux S.A., Luxembourg	19284	Goethestrasse Immobilien A.G., Luxembourg ...	19296
Abbilux S.A., Luxembourg	19284	Golf Immo S.A., Luxembourg	19278
Abbilux S.A., Luxembourg	19284	Golf Immo S.A., Luxembourg	19278
Airisto Re S.A., Luxembourg	19293	Hilsen Holding, S.à r.l., Luxembourg	19289
Albabe S.A., Luxembourg	19283	Hilsen Holding, S.à r.l., Luxembourg	19289
Alsterkrugchaussee Immobilien A.G., Luxem- bourg	19296	Holding Patrimoniale Hirsch, S.à r.l., Luxem- bourg	19294
ANC, S.à r.l., Strassen	19251	Holding Patrimoniale Hirsch, S.à r.l., Luxem- bourg	19294
Ariadne S.A., Luxembourg	19272	Hortensia S.A., Luxembourg	19285
Ariadne S.A., Luxembourg	19272	I.B. Lux Informatique S.A., Howald	19287
Arkon Finances S.A., Luxembourg	19274	Immobilière Parc Schouweiler, S.à r.l., Steinfort .	19259
Art & Scène, S.à r.l., Luxembourg	19286	Immobilière Pasadena S.A., Luxembourg	19285
Art & Scène, S.à r.l., Luxembourg	19288	Immolux S.A., Luxembourg	19292
Avallon S.A.H., Luxembourg	19273	Immolux S.A., Luxembourg	19293
Baminc Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	19282	Intimis Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	19282
Barconcept, S.à r.l., Keispelt	19257	James Lux, S.à r.l., Luxembourg	19263
Bauhaus Investments S.A., Luxembourg	19292	Jyrom S.A., Bereldange	19274
Beethovenstrasse Immobilien A.G., Luxembourg .	19296	Jyrom S.A., Bereldange	19276
BG Re S.A., Luxembourg	19294	Karma International, S.à r.l., Luxembourg	19288
Blittersdorf Immobilien A.G., Luxembourg	19296	Ksar Na, S.à r.l., Luxembourg	19290
Business Eagles Holding S.A., Luxembourg	19276	Ksar Na, S.à r.l., Luxembourg	19290
C.M.I., S.à r.l., Luxembourg	19282	Lancelot, S.à r.l., Luxembourg	19274
Camping Simmerschmelz II A.G., Septfontaines ..	19289	Lancelot, S.à r.l., Luxembourg	19274
Cetrel Ré S.A., Luxembourg	19268	Langonnaise S.A.H., Luxembourg	19288
Classic Charter S.A., Luxembourg	19290	Luxdiagnostic, S.à r.l., Dudelange	19288
Classic Charter S.A., Luxembourg	19290	Luxfinance S.A., Luxembourg	19285
Cobelu S.A., Luxembourg	19288	Luxpar Ré S.A., Münsbach	19287
Didlux S.A., Luxembourg	19287	M.O. Reinsurance S.A., Luxembourg	19287
EAMM, Europäische Akademie für Medien und Managementtraining, S.à r.l., Howald	19279	Mando Company S.A., Luxembourg	19272
Emresa S.A., Pontpierre	19285	Manuli Packaging International S.A., Luxembourg	19252
Eurohaus Immobilien A.G., Luxembourg	19250	Marburg S.A., Luxembourg	19277
European African Investment Holding S.A., Lu- xembourg	19272	Marburg S.A., Luxembourg	19277
European African Investment S.A., Luxembourg ..	19273	Marketing Participations S.A., Luxembourg	19290
European African Investment S.A., Luxembourg ..	19273	Marketing Participations S.A., Luxembourg	19291
Fasanenhof Immobilien A.G., Luxembourg	19250	Marketing Participations S.A., Luxembourg	19291
Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Luxembourg ..	19296	Marketing Participations S.A., Luxembourg	19291

Marrie S.A., Luxembourg	19283	Shapan Investments S.A.	19253
Materis Management Mortiers S.C., Luxembourg	19277	Sharkey S.A.	19253
Materis Management Mortiers S.C., Luxembourg	19278	Shuriken S.A.	19253
Mayon, S.à r.l., Luxembourg	19280	Sico S.A.	19258
Mayon, S.à r.l., Luxembourg	19281	Sixty Wall Street Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	19285
Nanterre G, S.à r.l., Luxembourg	19268	So.Fi.Mar International S.A., Luxembourg	19289
Oaxaca, S.à r.l.	19253	Société Holding Pelmo S.A., Luxembourg	19283
Oekolux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	19294	Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Luxembourg	19280
P.I.N. S.A., Luxembourg	19276	Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Luxembourg	19280
P.L.R. International S.A., Luxembourg.	19283	Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Luxembourg	19280
P.M.S., Professional Micro Services S.A.H., Luxem- bourg-Kirchberg	19283	Sogrape Reinsurance S.A., Munsbach	19287
Perlefin, S.à r.l., Luxembourg	19295	Soparlec S.A., Luxembourg	19268
Probel S.A.H., Luxembourg.	19251	Stabilpress Overseas S.A.	19262
Produits Méditerranéens International, S.à r.l., Luxembourg	19295	Standard & Poor's Fund Services, S.à r.l., Luxem- bourg	19279
Quartz Investment S.A.	19252	Stingray Holding S.A.	19263
Recyfin S.A., Bettange sur Mess	19281	Stockwell Holding S.A., Luxembourg	19256
Rental Company S.A., Luxembourg	19292	Sunday Morning S.A., Luxembourg	19250
Rimbe S.A.	19279	Tanin International S.A., Luxembourg	19286
Ritzrei International S.A.	19252	Tennyson Holding S.A., Luxembourg	19282
Royal Classics S.A., Strassen	19267	Texinvest S.A.	19251
Ryburton Holding S.A., Luxembourg	19282	Toiture Générale, S.à r.l., Dahlem	19260
S. & H. Investments S.A.	19253	Veneziano S.A., Luxembourg.	19252
(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg.	19254	Video Parc International S.A., Luxembourg.	19258
Saskatche Equity S.A.	19293	Worldace Corporation S.A., Luxembourg	19292
Schildael S.A.	19256	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg.	19261
Scottsdale S.A., Luxembourg	19273	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg.	19262
Scottsdale S.A., Luxembourg	19273		
Shantar Holding S.A., Luxembourg	19251		
Shantar Holding S.A., Luxembourg	19251		

EUROHAUS IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.915.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012666.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

FASANENHOF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.354.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012667.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

SUNDAY MORNING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.540.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

(012668.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

ANC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.495.

Il résulte de la réunion tenue le 1^{er} mars 2003 que:

01 L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-8008 Strassen, 58, route d'Arlon, à L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

X. Negele
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011948.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SHANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.624.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. AC05068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

FIDUPAR
Signatures

(012075.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PROBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.921.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. AC05089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

FIDUPAR
Signatures

(012078.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SHANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.624.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. AC05063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

FIDUPAR
Signatures

(012079.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

TEXINVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.444.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société TEXINVEST S.A., inscrite au RCS numéro B n° 35.444 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012082.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

VENEZIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.678.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 décembre 2002 que Monsieur Gérard Zappa, administrateur de sociétés, né à Warcoing (Belgique), le 31 mai 1931, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri, a été coopté aux fonctions d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Gérard Zappa et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant, Madame Gerty Marter, sera soumise à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 29 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012080.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MANULI PACKAGING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.980.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 25 mars 2003 que:

1. le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé,
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires,

3. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société,

4. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour radiation

Pour le liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012081.3/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

QUARTZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.163.

—
D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société QUARTZ INVESTMENT S.A., inscrite au RCS numéro B n° 65.163 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012083.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.097.

—
D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société RITZUREI INTERNATIONAL S.A., inscrite au RCS numéro B n° 31.097 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012084.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.244.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société S. & H. INVESTMENTS S.A., inscrite au RCS numéro B n° 37.244 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012085.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SHAPAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.423.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société SHAPAN INVESTMENTS S.A., inscrite au RCS numéro B n° 80423 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012086.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SHARKEY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.413.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société SHARKEY S.A., inscrite au RCS numéro B n° 32.413 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012087.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SHURIKEN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.631.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société SHURIKEN S.A., inscrite au RCS numéro B n° 53.631 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012088.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

OAXACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 84.632.

Le contrat de domiciliation signé en date du 15 novembre 2000 entre OAXACA, S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, enregistré à R. C. sous le numéro B 84.632 a été résilié en date du 27 mars 2003 avec effet au 14 décembre 2001.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour inscription et publication
L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

B. Jacmohone

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012236.2/742/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.503.

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée THE SAILOR'S FUND, dont le siège social est situé à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.503.

Laquelle société a été constituée en date du 27 mars 1991 aux termes d'un acte établi par-devant Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C du 17 mai 1991. Lors de deux assemblées générales extraordinaires, respectivement tenues le 24 juillet 1998 et le 6 août 1999, la société a modifié ses statuts. Les statuts coordonnés de la société ont été respectivement publiés au Mémorial C le 2 octobre 1998 et le 22 novembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Mme Solange Velter, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Jacques Cavalieri, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur M. Guy Nimax demeurant à Mersch.

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Refonte des statuts de la société sans modification de la dénomination sociale;
2. Changement du capital minimum;
3. Autorisation de créer des classes ou sous-classes d'actions se différenciant par la qualification de l'investisseur (public ou institutionnel) et répondant à des critères spécifiques;
4. Emission des actions nominatives sous forme dématérialisée et des actions réservées aux investisseurs institutionnels sous forme nominative et dématérialisée, possibilité d'inscription des actions via l'Agent placeur agissant en tant que nommée, possibilité de conversion des actions vers une classe ou sous-classe d'actions réservée aux investisseurs institutionnels;
5. Séparation des engagements entre compartiments, conformément à la loi du 17 juillet 2000 portant modification de certaines disparités de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif;
6. Introduction de précisions relatives à l'ajustement de l'actif net suivant les distributions de dividendes et les souscriptions/rachats effectués;
7. Changement du libellé du point e) et suppression du point f) de l'article 13 sur la suspension de la valeur nette d'inventaire;
8. Possibilité de conclure une convention avec une société de Conseil et/ou de Gestion;
9. Possibilité de tenir les débats des Conseils d'administration par voie de télé/vidéoconférence

II) Que la convocation contenant l'ordre du jour a été faite, conformément aux dispositions légales, par une insertion publiée dans les journaux suivants:

Luxemburger Wort les 31 janvier et 14 février 2003

Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations les 31 janvier et 14 février 2003

Il Sole 24 Ore les 31 janvier et 14 février 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

IV) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 27 janvier 2003 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V) Qu'il résulte de la liste de présence que le nombre suivant d'actions est représenté:

- * 5.000 actions de The Sailor's Fund-Int. Corp. Bond sur 206.077,872 actions en circulation
- * 1 action de The Sailor's Fund-Intl. Equity sur 392.497,134 actions en circulation
- * 241.757 actions de The Sailor's Fund-Italian equity sur 488.763,333 actions en circulation
- * 130.001 actions de The Sailor's Fund-Conservative sur 718.794,815 actions en circulation
- * 230.001 actions de The Sailor's Fund-Moderate sur 4.287.502,308 actions en circulation
- * 230.001 actions de The Sailor's Fund-Dynamic sur 10.042.983,999 actions en circulation
- * 230.001 actions de The Sailor's Fund-Aggressive sur 7.879.173,52 actions en circulation
- * 1 action de The Sailor's Fund-Euro Fixed Inc. sur 1.325.345,638 actions en circulation
- * 1 action de The Sailor's Fund-Bal. Portfolio sur 1.158.744,397 actions en circulation
- * 1 action de The Sailor's Fund-Euro Equity Growth sur 11.770.793,43 actions en circulation
- * 1 action de The Sailor's Fund-Euro Equity Value sur 10.733.242,472 actions en circulation
- * 25.823 actions de The Sailor's Fund-Euro Bal. Risk Cont. sur 3.904.232,954 actions en circulation

VIII) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la société sans modification de la dénomination sociale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le capital minimum. Dès lors, le dernier paragraphe de l'article 5 aura la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

Dernier paragraphe. Le capital minimum de la Société est égal à € 1.250.000,-.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer des classes et sous-classes d'actions dans chaque compartiment. L'article 7 aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 7. Classes, Sous-classes d'actions.

A l'intérieur de chaque compartiment, différentes classes ou sous-classes d'actions, se différenciant par la qualification de l'investisseur (public ou institutionnel) de même que par une politique de distribution spécifique, des montants minima de souscription, des structures différentes de commissions d'émission, de rachat, charges ou rémunérations, ou autres spécificités pourront être émises. Les actions de ces classes et sous-classes seront de capitalisation ou de distribution.

Dans le même contexte, les articles 8, 9, 12, 13, 16 et 32 ont été mis à jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, pour chaque compartiment, que les actions nominatives de chaque classe ou sous-classe soient en principe émises sous forme dématérialisée. Les actions réservées aux investisseurs institutionnels ne seront, quant à elles, que de forme nominative et dématérialisée. En outre, les actions pourront être inscrites au nom de l'agent placeur agissant en tant que nommée. Les paragraphes 5, 6 et 9 de l'article 8 seront les suivants:

Art. 8. Forme des actions.

Paragraphe 5 à 6. A l'intérieur de chaque compartiment, les actions nominatives de chaque classe ou sous-classe sont en principe émises sous forme d'actions dématérialisées. Toutefois, chaque actionnaire a la faculté de demander l'émission, à ses frais, d'un certificat représentatif de ses actions, telles qu'inscrites dans le registre des actionnaires.

En ce qui concerne les actions réservées aux institutionnels, elles ne seront que de forme nominative et dématérialisée.

Paragraphe 9. Toutes les actions, autres que celles au porteur, émises par la société, seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions qu'il détient. L'inscription peut également être faite au nom de l'Agent Placeur lorsque ce dernier agit en tant que nommée.

Cinquième résolution

Conformément à la loi du 17 juillet 2000 portant modification de certaines disparités de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, l'assemblée décide d'introduire la notion de séparation des engagements entre compartiments. L'article 11, point II, 5ème point des statuts aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 11. Valeur de l'actif net.

II, 5ème point. Vis-à-vis des tiers, la Société constitue une seule et même entité. Cependant, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée décide de préciser la manière dont l'actif net global sera ajusté suivant les distributions de dividendes et les souscriptions/rachats s'effectuant dans chaque compartiment. Dès lors, les paragraphes 3 à 5 de l'article 11 des statuts figureront comme suit:

Art. 11. Valeur de l'actif net.

Paragraphe 3 à 5. Le pourcentage de l'actif net global attribuable à chaque classe ou sous-classe d'actions d'un compartiment sera déterminé au démarrage de la Société sur base du nombre d'actions de chaque classe ou sous-classe par rapport au nombre total d'actions émises dans ce compartiment, multiplié par le prix d'émission initial respectif et sera ajusté ultérieurement sur base des distributions de dividendes et des souscriptions/rachats au titre de ce compartiment comme suit:

premièrement, lorsqu'un dividende est distribué aux actions de distribution d'une classe ou sous-classe d'un compartiment, l'actif attribuable aux actions de la classe ou sous-classe concernée est diminué du montant global de dividende (entraînant une diminution du pourcentage de l'actif net global attribuable à la classe ou sous-classe concernée), tandis que l'actif net attribuable aux actions de capitalisation de la classe ou sous-classe de ce compartiment reste inchangé (entraînant une augmentation du pourcentage de l'actif net global attribuable à la classe ou sous-classe concernée).

deuxièmement, lors de l'émission ou du rachat d'actions d'une classe ou sous-classe d'actions, l'actif net correspondant sera augmenté du montant reçu, respectivement diminué du montant payé.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le libellé du point e) de l'article 13 comme suit et de supprimer, en outre, le point f) dudit article:

Art. 13. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et des conversions d'actions Point e): dès la décision de liquidation d'un ou de plusieurs compartiments, classe ou sous-classe ou lors de la dissolution de la Société

Huitième résolution

L'assemblée décide de formaliser la possibilité de conclure une convention avec une société de Conseil et/ou de Gestion. Les deux premiers paragraphes de l'article 28 auront donc la teneur suivante:

Art. 28. Société de Conseil et/ou de Gestion et Banque Dépositaire

Paragraphes 1 à 2. Pour la gestion des investissements, la Société peut conclure une convention avec une société de Conseil et/ou de Gestion.

En rémunération de ses services, cette société pourra percevoir une commission au taux annuel et/ou une commission variable (commission de performance). Les modalités de calcul de ces commissions sont expliquées, le cas échéant, dans les documents de vente de la société.

Neuvième résolution

Afin de permettre la tenue des débats du Conseil d'administration par voie de télé/vidéoconférence, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 21 des statuts qui aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 21. Réunions et délibérations du Conseil.

Paragraphe 1. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à moins que cette convocation ne prévoit la tenue des débats par voie de télé/vidéoconférence.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: S. Velter, J. Cavalieri, G. Nimax, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, vol. 16CS, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

J. Delvaux.

(012302.3/208/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SCHILDAEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.551.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société SCHILDAEL S.A., inscrite au RCS numéro B n° 60.551 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012089.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

STOCKWELL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 40.220.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mars 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012103.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

BarconcepT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8293 Keispelt, 27A, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 92.389.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le treize mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Mireille Ripinger, employée privée, née à Luxembourg, le 28 mars 1975, demeurant à L-8293 Keispelt, 27A, route de Mersch.

2.- Monsieur Paul Kremer, conseil économique, né à Luxembourg, le 31 mai 1974, demeurant à L-5854 Alzingen, 60, rue Langheck.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BarconcepT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Keispelt; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un lounge-bar avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, et d'un restaurant.

La société peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra créer des filiales et succursales dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents parts (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses co-associés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire opposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Mademoiselle Mireille Ripinger, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Paul Kremer, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	<u>500</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Patrick Weiland, indépendant, né à Luxembourg, le 16 mai 1974, demeurant à L-8293 Keispelt, 27A, route de Mersch, est nommé gérant technique de la société.
- 2) Mademoiselle Mireille Ripinger, prénommée et Monsieur Paul Kremer, prénommé, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée illimitée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique et des deux gérants administratifs.
- 4) Le siège social est fixé à L-8293 Keispelt, 27A, route de Mersch.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ripinger, P. Kremer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 mars 2003, vol. 426, fol. 92, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 mars 2003.

A. Weber.

(012386.3/236/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SICO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.786.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société SICO S.A., inscrite au RCS numéro B n° 53.786 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012090.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 73.413.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 février 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012105.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

IMMOBILIERE PARC SCHOUWEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R. C. Luxembourg B 92.390.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marie Heynen, entrepreneur de constructions, né à Arlon (Belgique) le 14 mars 1954, demeurant à B-6780 Hondelange103, rue des Rochers.

2.- Monsieur Joseph Elsen, entrepreneur de constructions, né à Ettelbruck le 6 avril 1939, demeurant à L-8444 Steinfort, 1, rue Randlingen.

3.- Monsieur Patrick Peters, agent immobilier, né à Ettelbruck le 22 mai 1967, demeurant à L-9142 Burden, 10, um Kettenhouscht.

4.- Monsieur Marc Theisen, avocat, né à Luxembourg le 5 novembre 1954, demeurant à professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

ici représenté par Monsieur Joseph Elsen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 mars 2003, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IMMOBILIERE PARC SCHOUWEILER, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinfort; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion, la gestion et la location de tous immeubles bâtis et non-bâtis, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de huit cents euros (€ 800,-) chacune.

Art. 7 La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Aucun des associés ne pourra céder ses parts sociales à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Marie Heynen, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur Joseph Elsen, préqualifié, vingt-cinq parts sociales.	25
3) Monsieur Patrick Peters, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
4) Monsieur Marc Theisen, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales.	<u>100</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille neuf cent cinquante euros (€ 1.950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Jean-Marie Heynen, Joseph Elsen et Patrick Peters, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

3) Le siège social est fixé à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Heynen, J. Elsen, P. Peters, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 mars 2003, vol. 426, fol. 92, case 12. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 mars 2003.

A. Weber.

(012390.3/236/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

TOITURE GENERALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dahlem.

R. C. Luxembourg B 27.773.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, vol. LSO-AC05404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012108.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: € 419,343,350.-.**Registered office: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.017.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of February,
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg.

There appeared for an Extraordinary General Meeting of WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 79.017, constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on November 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°424 of June 8, 2001 which articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 1, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1016 of July 3, 2002 (the «Company»).

Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy issued in Luxembourg on February 25, 2003 as the representative of the sole shareholder of the Company, being WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The representative of the sole shareholder of the Company declares and requests the notary to state that:

I. 16,773,734 (sixteen million seven hundred seventy-three thousand seven hundred and thirty-four) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of (419,343,350 (four hundred nineteen million three hundred forty-three thousand three hundred fifty Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company (the «Articles»), so that the financial year of the Company shall close on March 1 of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on January 1, 2003, shall be closed on March 1, 2003;

2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder takes the following resolution:

First and only resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on March 1 each year and as a result to close the current financial year having started on January 1, 2003 on March 1, 2003 and (ii) to amend article 14 of the Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«Art. 14. Financial year

The Company's financial year begins on March 2 each year and ends on March 1 of the following year.»

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The expenses, the costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by as a result of the present deed is estimated at approximately EUR 700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, presently recognised that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing, signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg B 79.017, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 21 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 424 du 8 juin 2001, (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, le 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1016 du 3 juillet 2002.

Gérald Origer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 25 février 2003 en qualité de représentant de l'associé unique de la Société, étant WPP

LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec l'acte auprès des administrations.

Le représentant de l'associé unique déclare et demande au notaire instrumentaire d'acter que:

I. 16,773,734 (seize million sept cent soixante-treize mille sept cent trente-quatre) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), représentant la totalité du capital social de la Société de EUR 419.343.350,- (quatre cent dix-neuf millions trois cent quarante-trois mille trois cent cinquante Euro) sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après:

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société (les «Statuts») afin que l'exercice social de la Société se termine le premier mars de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1^{er} janvier 2003 prendra fin le 1^{er} mars 2003.

2. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique prend la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'associé unique de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le premier mars de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1^{er} janvier 2003, au 1^{er} mars 2003 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 14. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 2 mars et se termine le 1^{er} mars de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, quelles qu'elles soient qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, a constaté par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 16CS, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(012437.5/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 79.017.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(012438.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

STABILPRESS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.275.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société STABILPRESS OVERSEAS S.A., inscrite au RCS numéro B n° 55.275 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012092.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

STINGRAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.431.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société STINGRAY HOLDING S.A., inscrite au RCS numéro B n° 40.431 et établie au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012093.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

JAMES LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 92.391.

STATUTES

In the year two thousand three, on the sixth of February.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED, a company incorporated under the law of The Isle of Man, having its registered office at 19 Mount Havelock Douglas, Isle of Man IM1 2QG, registered in the registre de commerce of The Isle of Man, under the number 16424,

acting as trustee of James Trust, a company incorporated under the law of The Isle of Man and having its registered office at 19, Mount Havelock, Douglas, Isle of Man IM1 2QG,

here represented by Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 6 February 2003.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name JAMES LUX, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED prenamed, acting as trustee of James Trust prenamed, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Dirk Cornelius Oppelaar, lawyer, born the 7th of December 1968 at Kupang, Indonesia and residing at 62 rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

- Mrs. Stéphanie Yvonne Geneviève Colson, lawyer, born the 15th of April 1976 at Remiremont, France and residing at 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED, une société de L'île de Man, ayant son siège social à 19 Mount Havelock Douglas, Ile de Man, IM1 2QG, enregistrée au registre de commerce de l'île de Man, sous le numéro 16424, agissant en sa qualité de trustee de James Trust, une société de L'île de Man, ayant son siège social à 19 Mount Havelock Douglas, Ile de Man,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 6 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: JAMES LUX, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de n'importe quel membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

TRISKELION TRUST COMPANY LIMITED précitée, agissant en sa qualité de Trustee de James Trust précitée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'Associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Dirk Cornelius Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang, Indonésie et résident à 62, rue du Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

- Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, née le 15 avril 1976 à Remiremont, France et résidant à 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 96, case 9. – Reçu 125 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(012391.3/220/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ROYAL CLASSICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 31.244.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 25 mars 2003

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir Mme Anna Iovalone Logrillo, Mme Catherine Logrillo Scheffen et de l'administrateur-délégué à savoir M. Vincenzo Logrillo actuellement en fonction pour une nouvelle période de six ans, conformément à l'article 6 des statuts.

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la mise à disposition du mandat du commissaire aux comptes de la société INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A. avec siège social à Tortola (B.V.I.) et d'élire comme nouveau commissaire Monsieur Jean Reuter demeurant à Strassen.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00398. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2003

Lieu

à Strassen, 3, rue Thomas Edison

Bureau

Président:

M. Vincenzo Logrillo

Scrutateurs:

Mme Anna Iovalone Logrillo

Mme Catherine Logrillo Scheffen

Secrétaire:

M. Frederico Iovalone

Ordre du jour

Renouvellement du mandat des administrateurs nomination d'un nouveau commissaire

Liste de présence

Trois actionnaires globalement propriétaires de 766 actions.

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs à savoir Mme Anna Iovalone Logrillo, Mme Catherine Logrillo Scheffen et de l'administrateur-délégué à savoir M. Vincenzo Logrillo actuellement en fonction pour une nouvelle période de six ans, conformément à l'article 6 des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la mise à disposition du mandat du commissaire aux comptes de la société INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A. avec siège social à Tortola (B.V.I.) et d'élire comme nouveau commissaire Monsieur Jean Reuter demeurant à Strassen.

Liste de présence

Qualité de l'actionnaire

Pourcentage de Signatures participation

Vincenzo Logrillo	98%	Signature
Anna Iovalone Logrillo	1%	Signature
Catherine Logrillo Scheffen	1%	Signature
	100%	

Strassen, le 25 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00399. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012364.2/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOPARLEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(012113.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

CETREL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.845.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012118.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

NANTERRE G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.401.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twentieth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GILER PROPERTIES LTD., registered under number 536614, a company with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey, on March 19, 2003.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of NANTERRE G, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) euro (EUR) represented by five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General Provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by GILER PROPERTIES LTD, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred and twenty-five thousand (125,000) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand one hundred (3,100.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- HALSEY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Number 50.984, with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8th floor.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GILER PROPERTIES LTD, enregistrée sous le numéro 536614, une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey, le 19 mars 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme Juridique - Objet - Dénomination -Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de NANTERRE G, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros (EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par GILER PROPERTIES LTD, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cent (3.100,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 50 984, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8^e étage.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 26, case 1. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(012403.3/230/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MANDO COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.476.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(012124.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.864.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012130.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ARIADNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 79.122.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signatures.

(012342.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ARIADNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 79.122.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signatures.

(012344.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.864.

Le bilan au 16 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012129.1/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.864.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012128.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

AVALLON S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012138.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SCOTTSDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 57.758.

La rectification du bilan du 27 décembre 2001, enregistrée à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03731, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signatures.

(012353.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SCOTTSDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 57.758.

La rectification du bilan du 31 décembre 2000, enregistrée à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03733, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signatures.

(012358.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

LANCELOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.092.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012132.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

LANCELOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.092.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012131.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ARKON FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012141.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

**JYROM S.A., Société Anonyme,
avec enseigne commerciale TAMPA TRAVEL.**

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 53.166.

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JYROM S.A., avec enseigne commerciale TAMPA TRAVEL, avec siège social à Bereldange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil numéro 75 du 13 février 1996, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 février 2003, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.250,- par versement sur chaque action par les actionnaires actuels du montant nécessaire de façon à ce que la valeur nominale sera,

après l'augmentation, de 25,- EUR. Après cette augmentation, le capital social sera fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

3. Rétablissement d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

4. Seconde augmentation de capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (99.750,- EUR) pour le porter de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à cent trente et un mille euros (131.000,- EUR) par l'émission de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.990) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par les actionnaires actuels moyennant versement en espèces.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent soixante-trois euros trente et un centimes (263,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) par versement sur chaque action par les actionnaires actuels du montant nécessaire de façon à ce que la valeur nominale sera, après l'augmentation, de 25,- EUR.

Après cette augmentation, le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

Troisième résolution

L'assemblée décide à nouveau d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (99.750,- EUR) pour le porter de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à cent trente et un mille euros (131.000,- EUR) par l'émission de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.990) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Patrick Aflalo, prénommé,
déclare souscrire mille trois cent trente (1330) actions nouvelles.

2. Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, prénommée,
déclare souscrire mille trois cent trente (1330) actions nouvelles.

3. Monsieur Albert Aflalo, prénommé,
déclare souscrire mille trois cent trente (1330) actions nouvelles.

Les trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.990) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (99.750,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.**

Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (131.000,- EUR) représenté par cinq mille deux cent quarante (5.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Aflalo, M.-L. Aflalo, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, vol. 138S, fol. 22, case 7. – Reçu 1.000,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

G. Lecuit.

(012444.4/220/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

**JYROM S.A., Société Anonyme,
avec enseigne commerciale TAMPA TRAVEL.**

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 53.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

G. Lecuit.

(012445.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

BUSINESS EAGLES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.713.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012133.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

P.I.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.842.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 25 mars 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, de sa fonction d'Administrateur de la société.

La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat ainsi conféré au nouvel Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2004.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012298.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MARBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012137.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MARBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.012.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012135.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

L'an deux mille trois, le quatorze février

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile MATERIS MANAGEMENT MORTIERS (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire précité en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 23 février 2002, n°305. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 janvier 2003 suite à un constat de réduction de capital par acte sous seing privé non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.00 heures, avec Annick Dennewald, maître en droit, demeurant à Luxembourg comme président.

Le président a désigné comme secrétaire Murielle Nguyen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que tous les associés sont représentés et leurs noms avec mention du mandataire et le nombre des parts sociales détenues sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui restera annexée et sera enregistrée avec le présent acte.

II. Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée des associés de la Société est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.690 Euros afin de le porter de son montant actuel de 226.950 Euros à 232.640 Euros, par l'émission de 569 parts sociales ayant une valeur nominale de 10 Euros par part sociale.

2. Autoriser, conformément à l'article 8 des statuts, la souscription de nouvelles parts sociales et constater la souscription et la libération des parts sociales à émettre.

3. Modifier en conséquence l'article 6 des statuts afin de refléter ce qui précède.

Après délibération, l'assemblée des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.690 Euros afin de le porter de son montant actuel de 226.950 Euros à 232.640 Euros, par l'émission de 569 parts sociales ayant une valeur nominale de 10 Euros par part sociale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'autoriser, conformément à l'article 8 des statuts,

- Monsieur Bruno Pagnon à souscrire à 244 parts sociales

- Madame Ghislaine Meslet-Gendron à souscrire à 325 parts sociales.

Il est constaté ensuite que les nouvelles parts sociales ont été souscrites par apport en numéraire par les personnes mentionnées ci-dessus dans les proportions également mentionnées ci-avant et que les parts nouvellement émises ont été entièrement libérées par paiement en espèces.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts par référence à un capital social qui est fixé à la somme de 232.640 Euros divisé en 23.264 parts de 10 Euros chacune et d'ajouter à la liste reprenant le nombre de parts sociales détenues par chaque associé une référence au nombre de parts sociales détenues par les nouveaux associés, à savoir

à Monsieur Bruno Pagnon	244 parts
à Madame Ghislaine Meslet-Gendron	325 parts

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société.

Dépenses

Des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent approximativement à six cents Euros.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dennewald, M. Nguyen, S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, vol. 138S, fol. 21, case 4. – Reçu 56,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

J. Elvinger.

(012427.5/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(012429.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

GOLF IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.011.

—

Le bilan au 20 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012151.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

GOLF IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.011.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012150.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.888.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012152.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

EAMM, EUROPÄISCHE AKADEMIE FÜR MEDIEN UND MANAGEMENTTRAINING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 71.184.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012154.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

STANDARD & POOR'S FUND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012155.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

RIMBEY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.305.

—
Conseil d'administration:

A biffer:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A.

TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A.

ALPMANN HOLDINGS LIMITED

Commissaire aux comptes:

A biffer:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012368.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOCIETE OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENT VINICOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012148.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOCIETE OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENT VINICOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012146.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOCIETE OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENT VINICOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012142.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MAYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.807.

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Simon Luel, ingénieur-conseil, né à Millau (F), le 2 août 1942, demeurant au 33, Courtfield Road, Appartement 10 à Londres SW 7, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (GB), le 22 février 2003.
- 2) Monsieur Jean-Benoît Luel, né à Paris (F), le 27 décembre 1977, demeurant au 33, Courtfield Road à Londres SW 7, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (GB), le 22 février 2003, lesquelles procurations resteront après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants Simon Luel et Jean-Benoît Luel sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAYON, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg numéro B 50.807, cons-

tituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 14 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 26 juillet 1995,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 81 du 20 février 1997.

Lesquels comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article deux des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de changer la durée de la société et en conséquence de modifier l'article trois des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue, les comparants et l'intervenant, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mars 2003, vol. 518, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 mars 2003.

J. Gloden.

(012254.4/213/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MAYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(012256.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

RECYFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettange sur Mess.

R. C. Luxembourg B 62.690.

Le bilan au 2 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012156.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

C.M.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 58.596.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(012157.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

BAMINC HOLDING S.A., Société Anonyme,

(anc. POUMINC S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 48.595.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(012160.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

INTIMIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.411.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(012168.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

TENNYSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.119.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012173.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

RYBURTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.147.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012176.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOCIETE HOLDING PELMO, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.149.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012178.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MARRIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.798.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012179.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

P.M.S., PROFESSIONAL MICRO SERVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 34.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(012181.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

P.L.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.791.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012183.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ALBABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.387.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012185.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ABBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.603.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012117.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ABBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.603.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012116.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ABBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.603.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012115.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ABBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.603.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012114.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ABBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.603.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. LSO-AD00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(012112.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

HORTENSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.230.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012186.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

IMMOBILIERE PASADENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012187.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

LUXFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.535.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2003.

Signature.

(012188.3/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SIXTY WALL STREET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 79.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012220.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

EMRESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.693.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 20 mars 2003

Résolution unique

Monsieur Marc Neuen, nommé administrateur-délégué lors de la réunion du conseil d'administration du 6 décembre 2002, a le pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle exclusive. En cas d'engagement de la Société par deux administrateurs tel que stipulé à l'article 10 des statuts, la co-signature de Monsieur Marc Neuen est obligatoire. En cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration à un tiers, la signature de Monsieur Marc Neuen est également obligatoirement requise pour une telle délégation de pouvoirs.

Strassen, le 21 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012435.3/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

FFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.600.

—
EXTRAIT

Des résolutions du conseil d'administration tenu le 2 janvier 2003 par voie de conférence téléphonique:

1. L'assemblée accepte la démission du président du conseil d'administration, Monsieur Giorgio Stardero, qui conserve cependant son mandat d'administrateur;
2. Le conseil coopte Monsieur Antonio Stardero, Via Fiorita 15, 6977 Ruvigliana/Suisse comme nouvel administrateur, portant ainsi le nombre des administrateurs à six.
3. Monsieur Antoni Stardero est nommé Président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012452.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

TANIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.485.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg, le 24 mars 2003, a pris acte de la démission du commissaire aux comptes. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes sortant.

La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig a été désignée comme Réviseur d'Entreprises à partir de l'exercice 2002.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2002.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012453.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

ART & SCENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2536 Luxembourg, 6, rue Sigefroi.
R. C. Luxembourg B 51.673.

—
L'an deux mille trois, le dix mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur André Schroeder, jardinier, né à Dudelange, le 19 décembre 1963, demeurant à L-3509 Dudelange, 101, rue Lentz.

Lequel comparant a par les présentes déclaré faire donation à son épouse Madame Jette Andersen, ouvrière, née à Klarkring le 10 novembre 1967, demeurant à L-2539 Luxembourg, 134, boulevard Ch. Simonis, ici présente et ce acceptant, des 24 parts sociales, avec tout l'actif et tout le passif y attachés, qu'il détient dans la société ART & SCENE, S.à r.l., avec siège social à L-2536 Luxembourg, 6, rue Sigefroi, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 27 juin 1995, publié au Mémorial C.

Evaluation

Pour les besoins du fisc lesdites parts sont évaluées à deux cent cinquante euros (€ 250,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Schroeder, J. Andersen, A. Biel.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, vol. 886, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(012275.4/203/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

M.O. REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 37.772.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

M. Aardoom

Directeur-Délégué

(012228.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

LUXPAR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 33.295.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00516, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(012233.3/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOGRAPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 62.974.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00515, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(012234.3/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

I.B. LUX INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.

R.C. Luxembourg B 31.365.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(012260.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

DIDLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden Powell.

R. C. Luxembourg B 89.584.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(012265.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte-Barbe.
R. C. Luxembourg B 24.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(012267.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ART & SCENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2536 Luxembourg, 6, rue Sigefroi.
R. C. Luxembourg B 51.673.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(012276.4/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

COBELU, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. AC05636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

FIDUPAR

Signatures

(012280.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. AC05629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

FIDUPAR

Signatures

(012288.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

KARMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 43.618.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. AC05087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(012338.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2003

1. Ratification de la décision du conseil d'administration du 28 janvier 2003 de coopter Monsieur Angelo De Bernardi licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg comme nouvel administrateur, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour extrait sincère et conforme

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A.

A. Marchini / V. Arnò

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012418.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CAMPING SIMMERSCHMELZ II, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8363 Septfontaines.

H. R. Luxemburg B 52.296.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Januar 2003

Die Versammlung beschliesst einstimmig den Austritt von Herrn Wim Drop aus dem Verwaltungsrat anzunehmen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird Entlastung erteilt. Frau Monique Drop-Romeijn wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2003, réf. DSO-AC00287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012432.3/591/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

HILSEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 80.693.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00445 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

A. Lorang.

(012586.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

HILSEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 80.693.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg en date du 28 février 2003, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 montrant un total de bilan de LUF 712.152,- et une perte de LUF 319.598,- sont adoptés.

Deuxième résolution

La perte de LUF 319.598,- est reportée.

Troisième résolution

Décharge est donnée au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012584.2/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

KSAR NA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 75.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00450 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

A. Lorang.

(012589.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

KSAR NA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 75.608.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle de KSAR NA, S.à r.l., réunie à Luxembourg en date du 11 mars 2003, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 tels qu'établis par la FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ sont approuvés.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de reporter la perte de l'exercice à nouveau.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner quitus au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012588.2/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CLASSIC CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.589.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012464.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

CLASSIC CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.589.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012465.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MARKETING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.171.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012409.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MARKETING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.171.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012410.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MARKETING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.171.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012411.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MARKETING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.171.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012412.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

MARKETING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.171.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012413.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

RENTAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.302.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 20 décembre 2002, que Monsieur Kristoffer Staahlbrost, account manager, demeurant 41, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Frank Lee, administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Kristoffer Staahlbrost prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012655.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

WORLDACE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.116.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2003

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

WORLDACE CORPORATION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012569.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

BAUHAUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.453.

Société dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte du 13 décembre 1996 par Maître Reginald Neuman.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale du 28 février 2003 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Heinz-Georg Baus, Alfred Egger et Jean Pierson ainsi que le mandat du Réviseur d'Entreprises, la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, sont reconduits jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2004.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012573.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

IMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.818.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012639.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

IMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.818.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 mars 2003 au siège de la société, à onze heures du matin, que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui ont été présentés, qui traduisent une perte de EUR 21.463,63.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2001.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter les pertes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012637.2/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

AIRISTO RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 65.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AIRISTO RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(012614.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

SASKATCHE EQUITY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.329.

—
EXTRAIT

- Le siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est dénoncé avec effet immédiat.
- Le commissaire aux comptes COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. et les administrateurs Madame Carine Bittler, Monsieur Yves Schmit et Monsieur René Faltz ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(012463.3/263/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

HOLDING PATRIMONIALE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 77.856.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00454 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

A. Lorang.

(012591.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

HOLDING PATRIMONIALE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 77.856.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le 11 mars 2003, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 tels qu'établis par la FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ sont approuvés.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de reporter la perte de l'exercice à nouveau.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner quitus au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012590.2/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

BG RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 29.273.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BG RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(012618.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

OEKOLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 32.018.

L'an mil deux mille trois, le douze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit allemand SOTEC, GmbH, société à responsabilité limitée, avec siège social à D-66111 Saarbrücken, Hafenstrasse 25, inscrite au registre de commerce de Saarbrücken sous le numéro HRB 8835, ici représentée par Monsieur Walter Brenner, ingénieur, demeurant à Moselstrasse 26, D-66386 St. Ingbert, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 24 janvier 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société, ici représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée OEKOLUX, avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 101 du 29 mars 1990, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et notamment suivant acte notarié du 22 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 898 du 11 décembre 1998 et modifié pour la dernière fois

par acte du notaire soussigné du 19 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 98 du 18 janvier 2002;

2.- Cession de parts:

La société de droit allemand SOTEC, GmbH précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour quatre cents (400) parts sociales, à la société allemande SOTEC-REKU-SERVICE, GmbH, ayant son siège social à 66424 Homburg, Bexbacher Str. 53, inscrite au registre de commerce de Saarbrücken sous le numéro HRB 13.295.

Ladite société allemande SOTEC-REKU-SERVICE, GmbH, ici représentée par Monsieur Romain Back, fonctionnaire, demeurant à L-9227 Diekirch, 46 Esplanade,

en vertu d'une procuration donnée à Homburg le 24 janvier 2003,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

déclare accepter ladite cession des quatre cents (400) parts sociales.

La cession de parts a lieu au prix de un euro (1,- EUR), montant que la cédante déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

La cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour également.

En conséquence, la cédante met et subroge la cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, le nouvel associé, à savoir, la société allemande SOTEC-REKU-SERVICE, GmbH,

réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ledit associé déclare avoir été dûment convoqué, et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique actuel déclare donner son accord à la cession de parts ci-avant documentée.

Deuxième résolution

Monsieur Walter Brenner, ingénieur, demeurant à Moselstrasse 26, D-66386 St. Ingbert, en sa qualité de gérant de la société et Monsieur Albert Winzent, ingénieur, né à Blieskastel, le 19 octobre 1948, demeurant à Hochstattstrasse 2, D-66640 Roschberg, déclarent accepter ladite cession de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Brenner, R. Back, A. Winzent, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, vol. 16CS, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

G. Lecuit.

(012466.4/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

PRODUITS MEDITERRANEENS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 68.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(012657.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

PERLEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,-.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 67.962.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00382 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012658.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 20.262.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012661.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

BEETHOVENSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 15.772.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012662.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

BLITTERSDORF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 19.478.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012663.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

FERDINANDSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.842.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012664.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

GOETHESTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 17.556.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012665.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.
